

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° CF61

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après les mots :

« indicateurs relatifs à l'emploi des salariés »,

insérer les mots :

« et les données ayant permis la construction de ces indicateurs, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à préciser que les données sources ayant permis de construire les indicateurs sur les travailleurs seniors devront être envoyées par l'entreprise au ministère du travail ainsi qu'à pôle emploi.